

# Règlement de jeu-concours

## « Métropole Nice Côte d'Azur – Roc d'Azur 2016 »

### Préambule

Du 5 au 9 octobre 2016, la Métropole Nice Côte d'Azur, participe au Salon VTT du Roc d'Azur. Ce salon est l'événement majeur du monde du VTT au niveau européen.

Pour mettre en valeur son territoire particulièrement propice à cette pratique, la Métropole Nice Côte d'Azur disposera d'un stand de promotion au sein de l'espace exposants.

A ce titre, la Métropole Nice Côte d'Azur organise un jeu-concours visant à récompenser les visiteurs du stand et les licenciés des clubs VTT de son territoire. Ce jeu-concours prendra la forme d'un challenge VTT chronométré sur un parcours virtuel.

Deux types de challenge seront proposés aux candidats :

- Un challenge des clubs de la Métropole consistant à parcourir une distance définie dans le meilleur temps.
- Un challenge visiteurs consistant à parcourir une distance définie dans un temps inférieur ou égal à un temps de référence.

Ce jeu-concours est organisé en partenariat avec le Syndicat Mixte des Stations du Mercantour (Auron, Isola 2000, Saint-Dalmas le Selvage) qui fournira les lots du challenge clubs.

### Article 1 : Entité organisatrice

La Métropole Nice Côte d'Azur, dont le siège est situé «5, Rue de l'hôtel de ville, 06364 NICE CEDEX 4», représentée par son Président en exercice Monsieur Christian ESTROSI, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat du vendredi 7 au dimanche 9 octobre 2016 intitulé « Métropole Nice Côte d'Azur – Roc d'Azur 2016 » sur le stand de la Métropole Nice Côte d'Azur au Salon VTT du Roc d'Azur.

### Article 2 : Participants

Ce jeu-concours est ouvert :

- A toute personne physique âgée de 13 ans minimum, pour le challenge visiteurs.
- A toute personne physique âgée de 13 ans minimum et en possession d'une licence d'un club VTT du territoire métropolitain, pour le challenge clubs.

Est exclu le personnel de la Métropole Nice Côte d'Azur ayant participé à l'élaboration du concours.

### **Article 3 : Accès au jeu-concours**

Ce jeu-concours est accessible exclusivement sur le stand de la Métropole Nice Côte d'Azur pendant la durée du salon VTT du Roc d'Azur et uniquement lors des périodes suivantes :

- Vendredi 7 octobre 2016, de 9h00 à 16h00 : challenge visiteurs exclusivement.
- Samedi 8 octobre 2016, de 9h00 à 16h00 : challenge visiteurs et challenge clubs.
- Dimanche 9 octobre 2016, de 9h00 à 16h00 : challenge visiteurs et challenge clubs.

Pour pouvoir s'inscrire au jeu-concours et participer ainsi au(x) challenge(s), la personne devra se présenter, sur le stand de la Métropole Nice Côte d'Azur et renseigner un bulletin d'inscription. Les inscriptions seront clôturées chaque jour à 15h45.

Un écran permettra de visualiser les différents classements en cours.

### **Article 4 : Modalités de participation – modalités de jeu**

Pour participer au jeu-concours, la personne devra se présenter à l'accueil du stand et se soumettre au contrôle de l'organisateur. Les participants autorisent la vérification de leur identité.

Un formulaire d'inscription sera donné à remplir à toute personne souhaitant participer au jeu-concours. Tout formulaire d'inscription non renseigné, incomplet ou illisible conduira à exclure la personne concernée de toute participation.

Il sera accepté plusieurs participations par personne et par jour pendant toute la durée du jeu-concours et ce sur les deux épreuves. Il est cependant précisé qu'une même personne ne pourra bénéficier de l'attribution que d'un seul lot dans sa catégorie.

Pour les participants au challenge clubs, la présentation d'une licence d'un club VTT métropolitain en cours de validité sera obligatoire.

Le jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents, de son tuteur légal, ou de son club, pour participer au Jeu.

La Métropole Nice Côte d'Azur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le règlement intégral du jeu-concours est disponible sur le stand de la Métropole Nice Côte d'Azur ainsi que sur le site [www.vtt.nicecotedazur.org](http://www.vtt.nicecotedazur.org). Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le concours.

Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **Article 5 : Lots mis en jeu**

Le nombre total de lots, pouvant être attribués pendant la durée du jeu-concours, est de :

- Pour le challenge visiteurs : autant que de participants dans la limite maximum de 240 lots susceptibles d'être attribués sur les 3 jours
- Pour le challenge clubs : 38 lots

L'entité organisatrice met en jeu les lots suivants :

### Vendredi 7 octobre 2016 :

#### Challenge visiteurs

- Lot n°1: Un brassard réglable de sport noir (valeur unitaire : 6,60 €)  
Ou une coque de téléphone (valeur unitaire : 5,50 €) pour le challenge gagné.
- Lot n°2: Une gourde pliable (valeur unitaire : 2,20 €)  
Ou une casquette (valeur unitaire : 2,85 €) pour le challenge perdu.

### Samedi 8 octobre 2016 :

#### Challenge visiteurs

- Lot n°1: Un brassard réglable de sport noir (valeur unitaire : 6,60 €)  
Ou une coque de téléphone (valeur unitaire : 5,50 €) pour le challenge gagné.
- Lot n°2: Une gourde pliable (valeur unitaire : 2,20 €)  
Ou une casquette (valeur unitaire : 2,85 €) pour le challenge perdu.

#### Challenge clubs

### Samedi 8 octobre 2016 :

#### Station d'Auron

- Lot n°1 : Un forfait VTT 3 jours, valable pour la saison estivale 2017 sur le domaine, comprenant un forfait 3 jours sur Auron (valeur unitaire : 54 €), pour le meilleur temps réalisé dans la journée.
- Lot n°2 : Un forfait VTT 2 jours, valable pour la saison estivale 2017 sur le domaine, comprenant un forfait 2 jours sur Auron (valeur unitaire : 36 €), pour le deuxième temps réalisé dans la journée.
- Lot n°3 : Un forfait VTT journée, valable pour la saison estivale 2017 sur le domaine d'Auron (valeur unitaire : 18 €), pour le troisième temps réalisé par jour.

Dimanche 9 octobre 2016 :

Challenge visiteurs

- Lot n°1: Un brassard réglable de sport noir (valeur unitaire : 6,60 €)  
Ou une coque de téléphone (valeur unitaire : 5,50 €) pour le challenge gagné.
- Lot n°2: Une gourde pliable (valeur unitaire : 2,20 €)  
Ou une casquette (valeur unitaire : 2,85 €) pour le challenge perdu.

Challenge clubs

Dimanche 9 octobre 2016 :

Station d'Isola

- Lot n°1 : Un forfait VTT 3 jours, valable pour la saison estivale 2017 sur le domaine, comprenant un forfait 3 jours sur Isola (valeur unitaire : 36 €), pour le meilleur temps réalisé par jour.
- Lot n°2 : Un forfait VTT 2 jours, valable pour la saison estivale 2017 sur le domaine, comprenant un forfait 2 jours sur Isola (valeur unitaire : 24 €), pour le deuxième temps réalisé par jour.
- Lot n°3 : Un forfait VTT journée, valable pour la saison estivale 2017 sur le domaine d'Isola (valeur unitaire : 12 €), pour le troisième temps réalisé par jour.

**\*Cf. tableau récapitulatif par catégorie annexé au présent règlement.**

Temps scratch réalisé dans le cadre du challenge clubs

Le temps scratch pris en compte correspondra au meilleur temps réalisé sur les deux jours (8 et 9 octobre 2016). Le vainqueur de ce temps scratch remportera un forfait VTT saison, valable pour la saison estivale 2017 sur le domaine de la station d'Auron, d'une valeur de 140 €, plus une coupe.

Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La Métropole Nice Côte d'Azur ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure, la Métropole Nice Côte d'Azur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **Article 6 : Détermination des gagnants**

Pour le challenge visiteurs, les lots seront distribués immédiatement sans distinction de sexe ou d'âge.

Pour le challenge clubs, des classements par âge et par sexe seront établis :

- Pour le challenge clubs à la journée, les podiums récompenseront successivement les participants féminins et les participants masculins et concerneront les catégories d'âge suivantes :
  - o 13/15 ans
  - o 16/18 ans
  - o 19 ans et plus

Pour déterminer le temps scratch réalisé dans le cadre du challenge clubs, deux temps différents seront pris en considération : d'une part, le meilleur temps réalisé par les participants féminins et, d'autre part, le meilleur temps réalisé par les participants masculins sur les deux jours.

## **Article 7 : Remise des lots**

Pour le challenge visiteurs, les lots sont remis immédiatement aux participants.

Pour le challenge clubs, les classements apparaîtront sur un écran vidéo à l'intérieur du stand. La remise des lots se fera lors d'une cérémonie de remise qui se tiendra dans les 30 jours suivant la clôture du Salon au sein des locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur. Une invitation individuelle sera adressée à chaque gagnant, par mail. Les classements obtenus seront également communiqués aux présidents des clubs concernés.

En cas d'indisponibilité du gagnant à se présenter à la cérémonie de remise, son lot pourra être confié à une personne qu'il aura désignée expressément ou il pourra demander à le recevoir par courrier.

## **Article 8 : Publication des résultats**

Tous les candidats pourront consulter les résultats des deux challenges (visiteurs et clubs) sur le site web de la Métropole Nice Côte d'Azur [www.vtt.nicecotedazur.org](http://www.vtt.nicecotedazur.org) dans les 7 jours suivant la clôture du Salon.

## **Article 9 : Modalités diverses**

Les informations fournies par les participants ne seront utilisées que pour cette opération « Métropole Nice Côte d'Azur – Roc d'Azur 2016 ».

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Métropole Nice Côte d'Azur à utiliser leur nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation liée au présent jeu-concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Tout participant peut s'opposer à ces usages, en écrivant à l'adresse précitée à l'article 1.

### **Article 10 : Responsabilité**

La Métropole Nice Côte d'Azur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Métropole Nice Côte d'Azur ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, et de toutes défaillances techniques ou matérielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu-concours, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

### **Article 11 : Dépôt et acceptation du présent règlement**

Le règlement du jeu-concours est disponible durant toute la durée du Salon sur le stand de la Métropole Nice Côte d'Azur ainsi que sur le site [www.vtt.nicecotedazur.org](http://www.vtt.nicecotedazur.org)

Il peut être également adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur.

La participation à l'un des challenges entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la Métropole Nice Côte d'Azur sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu-concours et sur la liste des gagnants.

### **Article 12 : Modification du règlement**

La Métropole Nice Côte d'Azur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement sous un préavis de cinq (5) jours calendaires.

### **Article 13 : Litiges**

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels.

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Pour être valable, toute contestation doit impérativement être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Métropole Nice Côte d'Azur – Direction pour le développement du moyen pays et de la montagne – 06364 NICE Cedex 4.

Tout litige relatif à son au concours et à son règlement ainsi que tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés souverainement par la Métropole Nice Côte d'Azur dont les décisions seront sans appel.

La Métropole Nice Côte d'Azur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. La Métropole Nice Côte d'Azur se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Métropole Nice Côte d'Azur, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu-concours.

TABLEAU DE REPARTITION DES LOTS

CATEGORIES	CLASSEMENT	VENDREDI 07/10/2016	PRIX	SAMEDI 08/10/2016	PRIX	DIMANCHE 09/10/2016	PRIX
Challenge visiteurs		1 coque/brassard Autant que de participants ayant gagné le challenge (environ 20 pièces/lot)		1 coque/brassard Autant que de participants ayant gagné le challenge (environ 20 pièces/lot)		1 coque/brassard Autant que de participants ayant gagné le challenge (environ 20 pièces/lot)	
		1 casquette/gourde Autant que de participants ayant perdu le challenge (environ 20 pièces/lot)		1 casquette/gourde Autant que de participants ayant perdu le challenge (environ 20 pièces/lot)		1 casquette/gourde Autant que de participants ayant perdu le challenge (environ 20 pièces/lot)	
Challenge clubs 13/15 ans / F	1 <sup>er</sup> prix			1 forfait VTT 3 jours (3 jours Auron)	54 €	1 forfait VTT 3 jours (3 jours Isola 2000)	36 €
	2 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 2 jours (2 jours Auron)	36 €	1 forfait VTT 2 jours (2 jours Isola 2000)	24 €
	3 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 1 jour (1 jour Auron)	18 €	1 forfait VTT 1 jour (1 jour Isola 2000)	12 €
Challenge clubs 13/15 ans / M	1 <sup>er</sup> prix			1 forfait VTT 3 jours (3 jours Auron)	54 €	1 forfait VTT 3 jours (3 jours Isola 2000)	36 €
	2 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 2 jours (2 jours Auron)	36 €	1 forfait VTT 2 jours (2 jours Isola 2000)	24 €
	3 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 1 jour (1 jour Auron)	18 €	1 forfait VTT 1 jour (1 jour Isola 2000)	12 €
Challenge clubs 16/18 ans / F	1 <sup>er</sup> prix			1 forfait VTT 3 jours (3 jours Auron)	54 €	1 forfait VTT 3 jours (3 jours Isola 2000)	36 €
	2 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 2 jours (2 jours Auron)	36 €	1 forfait VTT 2 jours (2 jours Isola 2000)	24 €
	3 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 1 jour (1 jour Auron)	18 €	1 forfait VTT 1 jour (1 jour Isola 2000)	12 €
Challenge clubs 16/18 ans / M	1 <sup>er</sup> prix			1 forfait VTT 3 jours (3 jours Auron)	54 €	1 forfait VTT 3 jours (3 jours Isola 2000)	36 €
	2 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 2 jours (2 jours Auron)	36 €	1 forfait VTT 2 jours (2 jours Isola 2000)	24 €
	3 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 1 jour (1 jour Auron)	18 €	1 forfait VTT 1 jour (1 jour Isola 2000)	12 €



CATEGORIES	CLASSEMENT	VENDREDI 07/10/2016	PRIX	SAMEDI 08/10/2016	PRIX	DIMANCHE 09/10/2016	PRIX
Challenge clubs + 19 ans / F	1 <sup>er</sup> prix			1 forfait VTT 3 jours (3 jours Auron)	54 €	1 forfait VTT 3 jours (3 jours Isola 2000)	36 €
	2 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 2 jours (2 jours Auron)	36 €	1 forfait VTT 2 jours (2 jours Isola 2000)	24 €
	3 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 1 jour (1 jour Auron)	18 €	1 forfait VTT 1 jour (1 jour Isola 2000)	12 €
Challenge clubs + 19 ans / M	1 <sup>er</sup> prix			1 forfait VTT 3 jours (3 jours Auron)	54 €	1 forfait VTT 3 jours (3 jours Isola 2000)	36 €
	2 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 2 jours (2 jours Auron)	36 €	1 forfait VTT 2 jours (2 jours Isola 2000)	24 €
	3 <sup>ème</sup> prix			1 forfait VTT 1 jour (1 jour Auron)	18 €	1 forfait VTT 1 jour (1 jour Isola 2000)	12 €
Challenge clubs Temps scratch / F	1 <sup>er</sup> prix			1 forfait VTT saison Auron			140 €
Challenge clubs Temps scratch / M	1 <sup>er</sup> prix			1 forfait VTT saison Auron			140 €